



**L'ARIMC Rhône Alpes,**

dans le cadre de l'ouverture d'un **CAMSP polyvalent de 45 places**  
dont 15 places dédiées aux enfants nés grands prématurés  
et la mission diagnostic et traitement d'enfants présentant des TED  
situé à Vénissieux (69), recrute :

**Pour la mission Ressources et le suivi des Grands prématurés :**

**Un médecin pédiatre néonatalogue H/F - 0,20 à 0,30 ETP** : suivi des enfants nés grands prématurés, coordination de soins avec les services de néonatalogie et le réseau ECL'AUR.

**Un infirmier de puériculture H/F - 0,50 ETP : spécialisé en néonatalogie** : accompagnement des nourrissons et des parents, liens avec les services de néonatalogie.

**Un psychomotricien H/F - 0,5 ETP** : accompagnement des nourrissons et des interactions précoces parents-enfant (connaissance de l'échelle de Brazelton souhaitée). liens avec la néonatalogie.

**Un orthophoniste H/F - 0,50 ETP** : bilans et rééducations des troubles de l'oralité.

**Un attaché de recherche clinique H/F - 0,20 ETP** : coordination technique de la mission ressources grands prématurés. Participation aux études épidémiologiques

**Pour les missions traditionnelles du CAMSP et la mission diagnostic enfants TED (3<sup>ème</sup> plan autisme) :**

**Un médecin pédiatre H/F - 0,40 à 0,50 ETP** : Directeur technique du CAMSP, coordination des soins et suivi médical de 30 enfants.

**Un médecin pédo-psychiatre H/F - 0,20 à 0,30 ETP** : Suivi des enfants. Connaissance des TED (diagnostic et traitement).

**Un psychologue H/F - 0,50 ETP** : Bilans et évaluations fonctionnelles, suivi des enfants, soutien à la parentalité, coordination des projets des enfants TED avec le pédopsychiatre.

**Des orthophonistes H/F - 1,50 ETP** : bilans et suivis des enfants présentant des troubles du langage, de la communication (dont l'un avec connaissance des TED).

**Un kinésithérapeute H/F - 0,5 ETP** : Bilans et suivi des enfants, surveillance orthopédique, contribution à la préconisation, réalisation et au suivi des appareillages.

**Un ergothérapeute H/F - 0,5 ETP** : Bilans et suivi des enfants, aides à l'installation et adaptation de matériel, suivi des appareillages en lien avec le kinésithérapeute.

**Un psychomotricien H/F - 1 ETP** : bilans et suivi des enfants

**Deux éducateurs spécialisés H/F - 2 ETP** : accompagnement éducatif individuel ou de groupe. Soutien à la parentalité. Coordinations avec les lieux de vie des enfants.

**Une assistante sociale H/F - 0,50 ETP** : Dans le cadre du service social ARIMC situé à Lyon 9<sup>ème</sup>, aide aux parents dans les démarches administratives, ouverture des droits, suivi des situations sociales,

**Une secrétaire H/F - 0,80 à 1 ETP** : secrétariat médical et secrétariat administratif. Accueil du public.



**ASSOCIATION REGIONALE RHONE-ALPES DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX**

20 boulevard de Balmont - 69009 LYON Tél 04 72 52 13 52 - Fax 04 78 43 27 97

**Missions principales :** Travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau-  
Soins et accompagnement des enfants - Soutien à la parentalité.

**Conditions :** CDI. CCN 66. Postes à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Diplômes exigés. Permis de conduire demandé.

Informations sur le projet : [www.arimc-ra.org](http://www.arimc-ra.org)

**Adresser lettre de motivation, CV et copie des diplômes :** Par courrier :  
Direction Générale ARIMC – Recrutement CAMSP – 20 bld de Balmont –  
69009 LYON . Ou par mail : [direction.generale@arimc-ra.org](mailto:direction.generale@arimc-ra.org)



**ASSOCIATION REGIONALE RHONE-ALPES DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX**

20, boulevard de Balmont - 69009 LYON

Tél : 04.72.52.13.52. - Fax : 04.78.43.27.97.

## CREATION

D'UN CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE

POLYVALENT DE 45 PLACES A VENISSIEUX

ARS / DEPARTEMENT DU RHONE

### LE PROJET

En janvier 2015, suite à une décision favorable de l'ARS et du Conseil Général, l'ARIMC Rhône Alpes ouvrira, à Vénissieux (Sud-Est lyonnais) un CAMSP polyvalent destiné à accueillir des enfants de 0 à 6 ans présentant tout type de handicap ou à risque d'en développer un (y compris les troubles envahissant du développement). Le CAMSP offrira une capacité d'accueil de 45 places dont 15 places dédiées à des enfants nés grands prématurés.

Le CAMSP développera des compétences spécifiques dans le champ de la grande prématurité, pouvant être ainsi identifié par les usagers et les partenaires comme un lieu de ressource et d'expertise. Il travaillera en partenariat étroit avec les services de néonatalogie et le réseau Ecl'Aur. Une convention définira ces partenariats.

Le CAMSP contribuera au renforcement du dépistage précoce et la prise en charge le plus tôt possible des troubles du développement de l'enfant pour une meilleure efficacité des prises en charge.

Il apportera une attention particulière portée aux enfants présentant des troubles envahissants du développement (TED), notamment en termes de diagnostic et d'intervention précoce. Il prendra en compte les recommandations de bonnes pratiques professionnelles HAS – ANESM et le 3<sup>ème</sup> plan autisme.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP sera constituée d'environ 15 personnes représentant 11,50 ETP.

# I - PRESENTATION DE L'ARIMC – ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Le CAMSP sera géré par l'ARIMC Rhône Alpes, porteur de l'autorisation de création délivrée par l'ARS et le Conseil Général du Rhône le 27 octobre 2014.

**ARIMC :** 20 Boulevard de Balmont 69009 LYON  
Tel : 04 72 52 13 52 Fax : 04 78 43 27 97  
Courriel : [direction.generale@arimc-ra.org](mailto:direction.generale@arimc-ra.org)  
Président : Monsieur Jean-Luc LOUBET  
Directrice Générale : Madame Valérie LÖCHEN

## 1. Présentation de l'ARIMC

L'Association Régionale des Infirmités Motrices Cérébrales Rhône-Alpes est une association de parents dont les statuts initiaux remontent à 1959. La première préoccupation des parents fondateurs a été de créer des lieux de vie en réponse aux besoins de leurs enfants, et de faire reconnaître leur citoyenneté. Elle fonde son premier service, une garderie, place de la Comédie à Lyon, puis un service associé à la consultation de néonatalogie de l'hôpital sud, qui deviendra en 1976 le CAMSP. Les autres dispositifs ont suivi au gré de la nature des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap moteur : établissements et services pour enfants et adultes, dans les départements du Rhône et de l'Ain.

L'Association s'est également positionnée comme un lieu ressource pour les familles confrontées à l'arrivée d'un enfant handicapé. Elle a énoncé la solidarité comme valeur fondamentale et fondatrice et l'a mise en œuvre à travers ses actions pour favoriser et organiser les vacances, les loisirs, la mise en place de réseaux de solidarité pour les présences à domicile, la mobilisation et la valorisation des bénévoles.

Association à but non lucratif, l'ARIMC est administrée, à titre bénévole, par des adhérents qui composent le conseil d'administration et le bureau, élus par les membres de l'association réunis en assemblée générale. L'association et ses activités sont financées essentiellement par les adhésions, les dons et les legs. Les établissements et services sont financés par les Conseils Généraux et l'Assurance maladie.

L'ARIMC développe depuis plus de 50 ans des solutions d'accompagnement et de prise en charge innovantes et adaptées pour les personnes atteintes de paralysie cérébrale. Elle accueille de plus en plus des personnes présentant des handicaps d'origine et de nature diversifiées.

### L'ARIMC aujourd'hui :

- Accueille et accompagne environ 700 personnes (enfants et adultes)
- Est forte de ses quelques 500 adhérents et fédère l'action de 100 bénévoles
- Gère 25 établissements et services situés en Rhône-Alpes (Rhône et Ain)
- Appuyés par des services centraux : Siège Social, service social, ARIMC Formation
- Elle est également employeur de plus de 900 professionnels.

## **2. L'expérience de l'ARIMC en matière de CAMSP**

Depuis 1976, l'ARIMC gère le CAMSP Handicap moteur situé à la Duchère (Lyon 9<sup>ème</sup>). Ce CAMSP est spécialisé dans la déficience motrice au sens large qui recouvre l'infirmité motrice cérébrale ou paralysie cérébrale, les retards psychomoteurs globaux souvent d'origine génétique ou métabolique et le polyhandicap. Il dispose d'une capacité de 45 places. Depuis sa création, il a accompagné entre 900 et 1 000 enfants.

Par ailleurs, des compétences et expertises sont présentes dans les différents établissements pour enfants de l'ARIMC (CAMSP, IMP, CEM, SESSAD). Ces compétences mutualisées seront retransmises pour soutenir le projet d'établissement du CAMSP polyvalent. Parmi elles :

- Dépistage et traitement précoce des troubles du neuro-développement du bébé par le concept BOBATH, dans une approche poly-sensorielle
- Troubles de l'oralité/ troubles de l'alimentation
- Utilisation des nouvelles technologies pour des outils de rééducation...

# **II – LE PROJET D'ETABLISSEMENT DU CAMSP**

## **1. Les missions du CAMSP**

Les missions du CAMSP sont définies par l'Annexe XXXII bis du Décret du 15 avril 1976 : *« Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. »*

### **Les fondements de l'action du CAMSP**

- Une perception globale de l'enfant qui intègre les dimensions somatiques, motrices, psychiques, génétiques, familiales, environnementales et tient compte du fait que l'enfant est un individu en développement.
- La prise en charge de très jeunes enfants impose une grande souplesse dans les modes d'intervention. Le CAMSP propose toute action utile à l'établissement d'un diagnostic pour aboutir à une proposition de soins ajustée à la pathologie singulière de chaque enfant. Elle s'appuie sur ses compétences et ses ressources pour favoriser son développement et son intégration.
- Le CAMSP travaille en lien étroit avec les parents pour prendre en compte les inquiétudes qui les amènent au service et construire avec eux des modalités de réponse

adaptées à leur enfant. Cette coopération est un cheminement indispensable au bon déroulement de la prise en charge.

- Le CAMSP intervient dans une perspective de continuité des soins en relais ou en complément des acteurs de santé qui lui adressent l'enfant ou qui interviennent auprès de lui. Il a une mission de coordination et doit par ses actions prévenir toute rupture de soins, notamment en préparant les relais nécessaires.

À travers ces actions, le CAMSP contribue à une politique de prévention et de santé publique. Il organise des actions d'information, de formation, de prévention, de dépistage, de diagnostic et de traitement.

## **2. Le projet de soins**

### **L'accompagnement des enfants et des parents : mission polyvalente**

La prise en charge du CAMSP combine, en fonction des besoins de l'enfant

- un suivi médical par le pédiatre et pour certains par le pédopsychiatre,
- des rééducations : kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie ;
- un suivi orthopédique des appareillages pour les handicaps moteurs ;
- une prise en charge cognitive et psychologique ;
- des interventions éducatives ;
- un suivi social.

L'accompagnement se déroule à raison de 2 à 5 séances par semaine. Des consultations médicales régulières 3 mois après l'entrée au CAMSP puis tous les 6 mois vérifient que le programme de soins est adapté à l'évolution de l'enfant et aux attentes de ses parents. Les consultations médicales sont renforcées par les consultations spécialisées en tant que de besoin (neuro-pédiatrique, orthopédie, rééducation fonctionnelle,...). Les rééducations peuvent être individuelles ou en groupe.

L'accompagnement parental est un élément indissociable de la prise en charge thérapeutique de l'enfant. Les interventions auprès des parents visent plusieurs domaines :

- La restauration des compétences parentales
- L'éducation thérapeutique
- La guidance éducative

### **L'accompagnement des enfants né grands prématurés**

Dans le Rhône, chaque année, environ 500 enfants (1.5% des naissances) naissent grands prématurés dont 300 sont domiciliés dans le Rhône. Parmi eux, entre 30 et 35 enfants nécessitent un accompagnement par un CAMSP. Le projet d'un CAMSP accueillant ces enfants a pour objectif de faciliter et fluidifier le parcours de la sortie de l'hôpital à une prise en charge des troubles du développement. Ce faisant, la prise en charge peut être la plus précoce possible, ce qui est un facteur essentiel dans les possibilités d'évolution de l'enfant

car elle s'appuie sur les périodes sensibles du développement et sur la plasticité cérébrale des tout-petits. L'accompagnement précoce des parents a un rôle préventif des troubles relationnels consécutifs au traumatisme de la naissance d'un enfant né précocement.

#### L'orientation vers le CAMSP : dépistage et prévention des troubles

Lorsque les bilans médicaux réalisés confirment un risque de séquelles importantes, les services de néonatalogie peuvent orienter les parents vers le CAMSP. Selon les situations, ils sollicitent le CAMSP pour une information des familles, un relais de prise en charge ou une admission après le retour à domicile.

Les enfants nés grands prématurés dont l'état de santé est satisfaisant à la sortie de l'hospitalisation sont orientés vers le Réseau Ecl'AUR qui assure une mission de dépistage, d'accompagnement et de coordination de la prise en charge des enfants jusqu'à 7 ans. Lorsque des risques de handicap sont identifiés pour des enfants de moins de 5 ans, les médecins du réseau peuvent adresser les parents vers le CAMSP.

#### L'équipe mobile et les interventions à domicile

Les premiers accompagnements se font par le déplacement d'une équipe mobile au domicile de l'enfant. Ces premiers contacts au domicile permettent un soutien parental dans le cadre de vie quotidienne et évitent de déplacer l'enfant dans cette période où il est encore particulièrement fragile. Cette équipe mobile est composée de l'infirmière puéricultrice et d'une psychomotricienne.

#### La prise en charge au CAMSP

Dans une seconde phase d'accompagnement, la prise en charge est réalisée au CAMSP. Le médecin directeur technique rencontre les parents lors d'une consultation médicale qui permet proposer un accompagnement adapté. La démarche d'accompagnement se met alors en place en fonction des besoins, comme pour tout enfant accueilli au CAMSP.

L'accompagnement parental met l'accent sur la restauration des compétences parentales, des liens précoces, la prise en compte du contexte familial et des situations de précarité. La prise en charge est principalement confiée à la psychomotricienne, le kinésithérapeute, l'orthophoniste en fonction des troubles identifiés.

**La Mission Ressources :** Le CAMSP anime une mission de ressources sur le champ de la grande prématurité (diagnostic, évaluation, expertise, orientation, coordination, information et formation) en lien étroit avec les réseaux de périnatalité de la région et le réseau de suivi des prématurés Ecl'AUR. Cette mission ressources est mise en œuvre par une équipe pluridisciplinaire.

### **L'accompagnement des enfants présentant des troubles autistiques**

Pour les jeunes enfants et même les très jeunes enfants, les parents repèrent souvent les troubles du développement. Leur première demande est une aide précoce, afin de mieux définir l'étendue des difficultés de leur enfant, évaluer ses compétences et mettre en place les outils nécessaires et personnalisés. Ils attendent parfois un diagnostic pendant des mois. Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> plan autisme, il est prévu que les CAMSP assurent les diagnostics simples d'autisme et une prise en charge précoce et intensive. Le CAMSP participe ainsi, au

réseau d'alerte, de diagnostic et d'intervention précoce. Il met en œuvre les interventions personnalisées, globales et coordonnées, recommandées par la HAS et l'ANESM.

#### Le diagnostic d'autisme

Le diagnostic d'autisme ou de troubles envahissants du développement est posé en prenant en compte les RBPP et dans le cadre d'un travail de réflexion à conduire avec le CRA et notamment avec le CEDA. Le CAMSP réalise les diagnostics simples, soit à partir de la demande des parents ou du service ayant orienté l'enfant soit à partir de signes précoces repérés parmi les enfants déjà accueillis au CAMSP. Il sollicite le CEDA ou St Jean de Dieu pour les diagnostics complexes, des compléments ou des confirmations de diagnostic. Il s'inscrit en complémentarité de ces unités diagnostics qui privilégient l'accueil des enfants de moins de 3,5 ans, notamment en intervenant auprès d'enfants de 3 à 6 ans.

#### L'accompagnement des enfants TED

Le projet repose sur la mise en place *d'interventions éducatives précoces*, dans une perspective développementale. La prise en charge s'appuie sur des méthodes éducatives pour offrir des outils d'aide à la communication, aux habilités sociales, à la gestion des troubles du comportement et au développement personnel. Les interventions comprennent information formation et soutien des parents.

Le CAMSP s'inscrit dans une collaboration étroite avec le Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes (CRA), l'Hôpital du Vinatier, l'Hôpital Saint Jean de Dieu et le SESSAD Emile Zola.

### **Le projet d'accompagnement à la socialisation et la scolarisation**

#### La socialisation

La socialisation des enfants en situation de handicap ne va pas toujours de soi pour les parents : crainte du regard extérieur, crainte du rejet de leur enfant, difficulté à confier leur enfant à des personnes « non spécialisées ». Le CAMSP s'attache à accompagner les parents, à leur rythme, en fonction de leur organisation au quotidien, afin de les amener à se donner du temps de répit et permettre à leur enfant d'appivoiser la vie collective.

Une première approche de la socialisation est pensée, construite avec les parents afin qu'ils prennent, avec leur enfant, le temps dont ils ont besoin pour s'adapter à l'accueil en structure petite enfance ou à l'école.

#### La scolarisation

Le CAMSP contribue à construire un projet de scolarisation en cohérence avec le projet de vie de l'enfant, précisant le rythme scolaire et les aménagements spécifiques à mettre en place. Il est en lien avec l'école pour suivre et ajuster la mise en œuvre du projet de scolarisation

#### Les interventions auprès des structures d'accueil du jeune enfant, des écoles maternelles :

- Information sur le handicap des les acteurs de la vie sociale et scolaire
- Animations conjointes sur des thématiques
- Passerelles entre la crèche et l'école, le CAMSP et l'école :



**Le CAMSP travaille en réseau avec :**

- Les Maisons du Rhône (PMI).
- Les structures d'accueil (EAJE) de proximité ou proches du domicile
- Les Ecoles maternelles de proximité ou proches du domicile

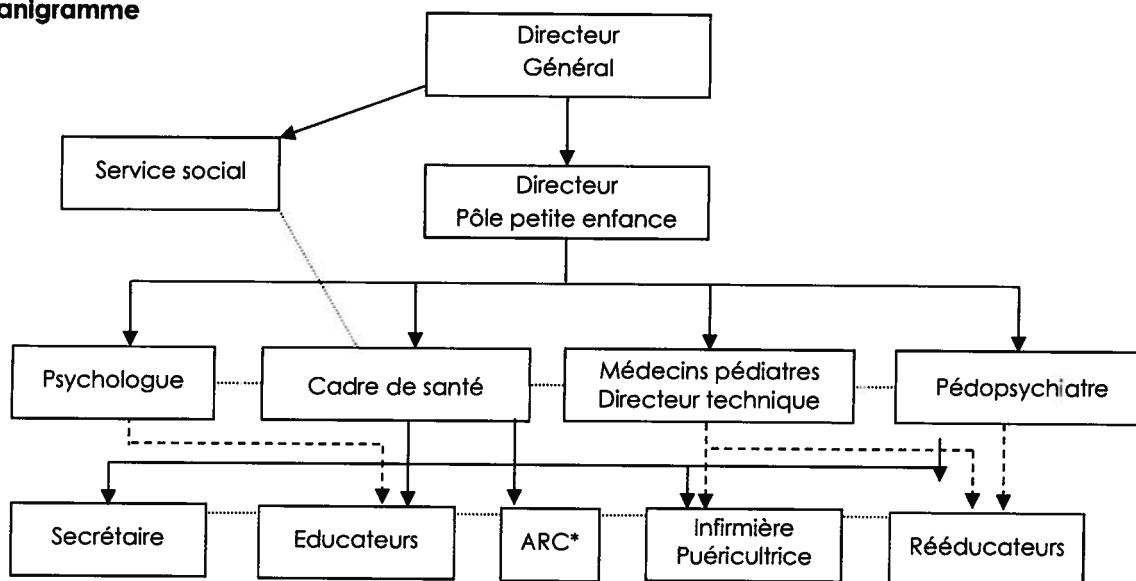
### III - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

**Composition de l'équipe pluridisciplinaire**

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP est constituée de 15 personnes représentant 11,50 ETP :

Métiers	ETP		
Directeur	0,50	Orthophonistes	2.00
Cadre de santé	1.00	Ergothérapeute	0.50
Secrétaire	0.80	Kinésithérapeute	0.50
Médecins pédiatres	0,80	Psychomotriciens	1.50
Médecin pédopsychiatre	0,20	Educateurs spécialisés	2.00
Psychologue	0.50	Attaché de recherche clinique	0,20
Infirmier puériculture	0.50	Assistante sociale	0.50
		<b>TOTAL</b>	<b>11,5</b>

**Organigramme**



\*ARC : Attaché de recherche clinique

## **Formation**

Un plan de formation spécifique est mis en place à l'ouverture du CAMSP pour faire face à la diversité des missions. Il sera ajusté en fonction des professionnels effectivement recrutés.

Une analyse des pratiques est proposée à l'ensemble des professionnels.

## **IV – LES LOCAUX**

Les locaux sont situés à Vénissieux, rue de la Commune de Paris. Ils offrent 600m<sup>2</sup> de plain pied.

Ils sont situés sur le territoire de la future Métropole lyonnaise et permettent de répondre aux besoins des communes relevant de l'agglomération Sud-est de Lyon. Ils sont facilement accessibles pour les habitants de l'Est lyonnais, notamment de Vénissieux, Lyon 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, Saint Fons, Bron, Saint Priest et Décines.

Ils sont à proximité du réseau de transports en commun :

- L'arrêt du bus 93 est à 3 minutes à pied des locaux. Toutes les 10 minutes, le bus 93 (Porte des Alpes – Hôpital Feyzin Vénissieux) rejoint la Gare de Vénissieux en 8 minutes.
- L'arrêt Maurice Thorez du tram T4 (Hôpital Feyzin Vénissieux – La Doua) est situé à 10 minutes à pied des locaux.
- La gare de Vénissieux constitue un pôle multimodal important avec TER, métro (Ligne D), tram et 6 lignes de bus.